



2015 / 07
du 25 juin 2015

SOMMAIRE : SITUATION DES AGENTS NON AFFECTES

**REGULARISATION DE LA SITUATION DES AGENTS DETACHES OU EN
SURNOMBRE ET SANS AFFECTATION LOCALE
CORRESPONDANT A LEUR RAN-MISSION STRUCTURE**

Comme nous l'avons indiqué dans un précédent INFO31 (le n° 5), les élus en CAPL ont appris le 5 mai dernier que certains agents actuellement détachés n'avaient pas d'affectation locale correspondant à leur RAN et « mission/structure ». Quelques jours après, c'est à nos collègues affectés en surnombre que les RH demandaient de remplir une fiche de vœux pour régulariser leur situation...

A **FO-DGFIP**, nous considérons que la régularisation de ces collègues doit se faire séparément mais le même jour que la CAPL d'appartenance (mutations mouvement général) afin d'avoir tous les éléments en notre possession, notamment l'historique de chaque dossier. Si **FO-DGFIP** n'est effectivement pas d'accord avec la CGT Finances Publiques ainsi qu'avec Solidaires Finances Publiques sur la méthode, nos trois organisations sont unanimes sur le fait de vouloir organiser à la même date la régularisation d'une erreur de l'Administration. Cela permettrait à nos élus d'avoir toutes les informations concernant le mouvement. De plus, si la méthode proposée est différente, la finalité recherchée est la même pour nos organisations : régulariser la situation de collègues dont l'affectation n'est pas sécurisée du fait de l'Administration, vérifier si ces collègues peuvent obtenir satisfaction au mouvement normal.

S'il y a eu une erreur, nous reconnaissons que personne n'en est à l'abri.

Dans un courriel reçu le lundi 15 juin, la DRFIP nous indique que, faute d'accord unanime des organisations syndicales représentatives, elle ne peut modifier le calendrier des CAPL convoquées et que donc, la décision unilatérale de la DRFIP d'organiser une première CAPL dite de régularisation et une seconde pour le mouvement normal est maintenue. Après examen de l'ensemble des éléments, les élus FODGFIP31 auraient pu revendiquer le maintien sur leur poste pour tous ces agents (y compris pour ceux qui n'ont pas été présentés en CAPL) et ce définitivement sauf à obtenir au mouvement normal et par interclassement à l'ancienneté le poste convoité. Dans un deuxième temps, nous aurions examiné le mouvement normal.

Toutefois, pourquoi attendre aussi longtemps pour, au final, régulariser dans l'urgence? Pourquoi, alors que les organisations syndicales ne sont pas à l'origine de cette erreur, nous imposer un calendrier aussi contraint et dont aucun de nous ne veut?

Pour **FO-DGFIP**, nous maintenons que notre position est de tenir en une même journée et un même lieu la réunion de régularisation et la CAPL de mutation. Nous maintenons également que le dialogue social n'existe que si l'Administration tient compte des demandes des organisations syndicales représentatives.

Pour cette raison, et de façon unanime, les organisations syndicales ne se sont pas rendues à la première CAPL convoquée le 19 juin. Nous serons toutefois attentifs aux dossiers de ces collègues et veillerons à ce qu'ils ne soient pas lésés. **FO-DGFIP** ne peut cependant accepter l'idée que l'Administration, sans respecter aucune règle, sans tenir compte de la demande des trois OS représentatives de tout organiser en une seule journée, essaie de passer en force pour régulariser des situations en urgence et après avoir demandé aux agents de rédiger des fiches de vœux. Il apparaît également curieux qu'un nombre important d'agents a demandé son détachement ce qui est peu courant sur des fiches de vœux traditionnelles. Nous souhaitons qu'il n'y ait pas eu « d'amicale pression » ou de consigne pour la rédaction de ces fiches.

Nous serons aux côtés des agents sur cette affaire et, pour mieux les défendre, nous ne pouvons cautionner la méthode de la DRFIP qui s'affranchit de toute règle.